



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8427^e séance

Lundi 17 décembre 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Adom. (Côte d'Ivoire)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Ma Zhaoxu
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Edjang Nnaga
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1111)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1111)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie, est escorté à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hashim Thaçi à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1111, qui contient une lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Depuis l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au Conseil de sécurité le 14 novembre (voir S/PV.8399), un certain nombre d'événements survenus au Kosovo ont aggravé les tensions entre Belgrade et Pristina. Le 21 novembre, après la tentative infructueuse du Kosovo d'adhérer à INTERPOL, le Gouvernement kosovar a annoncé une hausse de 10 % à 100 % des droits de douane sur les produits en provenance de

Serbie et de Bosnie-Herzégovine. En réaction, les maires des quatre municipalités à majorité serbe du Kosovo ont annoncé leur démission et la décision de leurs assemblées municipales respectives de cesser toute communication officielle avec les autorités de Pristina. Le principal parti politique serbe du Kosovo – la Liste serbe – organise des manifestations quotidiennes concentrées à Mitrovica-Nord, dont certaines ont rassemblé jusqu'à 5 000 personnes.

De son côté, Belgrade a affirmé que Pristina avait violé l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et souligné qu'elle ne reprendrait part au dialogue facilité par l'Union européenne (UE) que si Pristina révoquait la taxe à l'importation. Les partenaires internationaux clefs, notamment l'Union européenne, ont également exhorté le Gouvernement kosovar à révoquer cette taxe, et le Représentant spécial du Secrétaire général à Pristina, M. Tanin, a publié une déclaration dans laquelle il se dit préoccupé par les conséquences potentielles de cette décision pour la population du Kosovo et pour la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

Dans cette ambiance tendue, le 14 décembre l'Assemblée du Kosovo a adopté trois lois, à savoir la loi sur la Force de sécurité du Kosovo, la loi sur le service dans la Force de sécurité du Kosovo et la loi sur le Ministère de la défense. Ces lois ne modifient pas le nom de la Force de sécurité du Kosovo, car cela nécessiterait un amendement constitutionnel, mais elles prévoient d'importants changements relatifs au mandat, au rôle et aux effectifs de la Force, qui doivent être mis en œuvre pendant une certaine période. Le Gouvernement kosovar, dans une déclaration publiée après l'adoption des lois, a souligné le droit du Kosovo d'avoir « une armée; une force multiethnique et professionnelle constituée selon les normes les plus élevées de l'OTAN ». À Belgrade, les autorités serbes ont condamné l'adoption de ces lois qu'elles ont qualifiée d'acte d'« agression politique » contre la Serbie et de violation de la résolution 1244 (1999). Elles ont également demandé à la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) de ne pas permettre qu'une quelconque armée du Kosovo opère sur le territoire du Kosovo.

S'agissant des partenaires internationaux, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a déclaré que la transition de la Force de sécurité du Kosovo était, en principe, une question devant être décidée par le Kosovo. Néanmoins, il a exprimé des regrets au sujet de la décision de l'Assemblée du Kosovo, qu'il a qualifiée

de décision inopportune prise en méconnaissance des préoccupations soulevées précédemment par l'OTAN. Il a également souligné l'attachement continu de l'OTAN, par le truchement de la KFOR, à un environnement sûr et sans danger au Kosovo. Le Service européen pour l'action extérieure a déclaré que le mandat de la Force de sécurité du Kosovo ne devait être changé qu'au moyen d'un processus inclusif et progressif, conforme à la Constitution du Kosovo, et a déclaré que l'Union européenne (UE) s'attendait à ce que le Kosovo continue de s'acquitter de ses obligations en vertu du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, d'avril 2013, et de ses dispositions en matière de sécurité.

Le Secrétaire général a pris note avec préoccupation de l'adoption de ces lois par l'Assemblée du Kosovo. Il a souligné que la résolution 1244 (1999) était le seul cadre juridique sur lequel était basée la présence internationale de sécurité, la KFOR, qui est chargée de garantir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo, et que « toute restriction à l'exercice par la KFOR de ses responsabilités en matière de sécurité serait incompatible avec cette résolution. » Le Secrétaire général a demandé à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute action susceptible d'accroître les tensions et de provoquer un nouveau recul dans le dialogue facilité par l'Union européenne pour la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Le Représentant spécial, M. Tanin, a publié une déclaration analogue à Pristina.

Les événements récents au Kosovo ont continué de détériorer les relations entre Belgrade et Pristina, qui sont tendues depuis un certain temps, sans qu'il y ait de progrès dans le dialogue facilité par l'UE. Nous sommes préoccupés par le risque de tensions sur le terrain, en particulier dans le nord du Kosovo. Il est donc crucial que Belgrade et Pristina évitent de prendre toute mesure pouvant aggraver la situation, et les parties doivent plutôt trouver la façon de se réengager dans le dialogue visant la normalisation de leurs relations mutuelles.

En adhérant à sa position de neutralité quant au statut, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est résolue à travailler en étroite coopération avec la KFOR, conformément à la résolution 1244 (1999), ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux au Kosovo. Sous la direction du Représentant spécial, M. Zahir Tanin, la Mission continuera d'axer ses activités, entre autres priorités, sur le renforcement de la confiance entre les

communautés, qui est essentielle pour la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina.

Le Président : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie.

Le Président Vučić (*parle en anglais*) : Je suis extrêmement reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance avec un si bref préavis. Nous pensons qu'il était très important et très approprié de le faire, compte tenu de la situation terriblement difficile sur le terrain, qui nous a amenés à être confrontés à des difficultés croissantes dans la zone du Kosovo-Metohija. Je dois dire que je suis très inquiet et très préoccupé et que j'ai même un peu peur du futur et pour l'avenir non seulement de mon peuple et de notre pays, la Serbie, mais aussi de toute la région. J'ai écouté très attentivement le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et je voudrais dire quelque chose qui diffère de sa déclaration, bien que je sois d'accord avec nombre des idées qu'il a exprimées.

Tout d'abord, je voudrais dire au Conseil que la Serbie a investi d'immenses efforts et a pris de nombreuses mesures pour maintenir la paix, la tranquillité et la stabilité dans l'ensemble de la région des Balkans occidentaux. Nous avons fait tout ce que nous pouvions, en nous abstenant de réagir à différents types de provocation de Pristina. Nous avons toujours été très mesurés et nous n'acceptons pas le genre d'expression qui est devenu habituel lorsque deux parties sont appelées à faire quelque chose ou à ne pas faire quelque chose. La Serbie a fait presque tout ce qui était en son pouvoir pour appliquer la totalité de ce qui a été convenu jusqu'à présent.

Comme les membres du Conseil le savent, nous avons signé, en avril 2013, le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. La Serbie s'est acquittée de toutes ses obligations au titre de l'accord. Nous avons fait de nombreuses concessions et il a été très difficile pour notre peuple de les accepter, mais nous avons signé l'accord et nous l'avons respecté. En revanche, la seule obligation qui devait être honorée par Pristina – la seule, et les six premiers des 15 éléments qui figurent dans l'accord signé à Bruxelles sont tous liés à cette obligation unique – était la création d'une communauté serbe. Peu importe qu'elle soit appelée communauté ou association. C'était sa seule et unique obligation,

et pourtant aujourd'hui, près de 2 070 jours plus tard, le Kosovo n'a pas mis cela en œuvre et il n'a aucune intention de le faire à l'avenir.

La Serbie, par contre, a tout mis en œuvre, y compris les dispositions sur la police, les dispositions sur la justice et l'appareil judiciaire, les dispositions sur les télécommunications et la participation aux élections municipales en vertu de la loi du Kosovo – absolument tout ce que nous avons signé. Mais cela n'a pas suffi. Nous avons mis en garde Pristina et l'Union européenne (UE), car nous avons un processus de négociations en cours sous les auspices de l'UE, comme le Conseil le sait. Nous avons proposé de régler tous nos problèmes dans le cadre du processus de dialogue. Nous avons demandé qu'ils ne nous mettent pas dans des situations difficiles qui créeraient une terrible ambiance entre nous, au moment où le Kosovo souhaite devenir membre de différentes organisations internationales, ce que nous considérons comme une provocation, car la Serbie est le seul État souverain et indépendant en vertu de la résolution 1244 (1999), à moins qu'il y ait eu un changement dont nous n'avons pas été informés.

Nous avons supplié le Kosovo de ne pas présenter sa candidature pour devenir un membre à part entière d'INTERPOL, de l'UNESCO, du Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité, et d'autres organisations et organes internationaux. Mais le Kosovo voulait le faire car il comptait sur l'appui des États-Unis et de plusieurs pays de l'UE et était convaincu qu'il gagnerait, mais il a perdu. S'agissant d'INTERPOL, au premier tour de scrutin il a obtenu moins de 50 % des voix – 76 voix pour et 78 voix contre. Les Kosovars ont alors commencé à blâmer la Serbie, comme si c'était notre faute, comme si nous aurions dû les soutenir, comme si nous en avions l'obligation. Ce n'est évidemment pas le cas. De nombreux pays, des pays importants dans diverses parties du monde, ont voté contre leur adhésion. Mais tout à coup, en violation de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et de l'Accord de stabilisation et d'association, ils ont imposé des droits de douane à l'encontre de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine. Ils ont commencé par un tarif douanier de 10 %. Et lorsqu'ils ont vu que leur public albanais réagissait bien à cette mesure, ils ont relevé ces droits de douane à 100 %.

Dans les faits, ils ont tué toute forme de commerce entre la Serbie centrale et le Kosovo. Qui plus est, ils ont mis en danger toute la communauté serbe du Kosovo, parce que c'est la seule manière dont cette population

peut gagner de l'argent pour survivre, pour se procurer des médicaments, pour se rendre dans les hôpitaux et dispensaires gérés par des Serbes; cela a toujours été sa seule façon de vivre.

Sans parler du fait qu'ils ont enfreint et violé tous ces accords, ce que même l'Union européenne a évoqué, ils ont tout balayé d'un revers de main. Peut-on imaginer, au XXI^e siècle, d'interdire et de prohiber la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes au seul motif qu'une décision politique prise par la partie opposée nous déplaît?

Mais même cela n'a pas suffi. Je dois maintenant parler de la résolution 1244 (1999). La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) mais aussi la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) tirent toutes leurs compétences et leur autorité de ce document. Ce n'est pas l'OTAN qui a pris cette décision; c'est le Conseil de sécurité qui a décidé d'attribuer ces compétences à la KFOR au Kosovo. Que s'est-il passé? Depuis 2014, les Kosovars proclamaient leur ferme volonté de former leur propre armée.

Je rappelle aux membres du Conseil que la Serbie, dans une lettre de son ministre des affaires étrangères, M. Ivan Mrkic, datée de mars 2014, a prévenu le Secrétaire général Ban Ki-moon que la constitution des prétendues « Forces armées du Kosovo » risquait de créer une situation très dangereuse dans la région. Voici la réponse de M. Ban Ki-moon :

« Je tiens également à souligner que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité demeure le cadre juridique qui préside au maintien de la présence internationale de sécurité au Kosovo, dont elle définit clairement le mandat, à savoir établir un environnement sûr pour l'ensemble de la population. À cet effet, la MINUK continuera de travailler en étroite collaboration avec la Force internationale de sécurité au Kosovo tandis qu'elle s'acquitte de ces responsabilités. »

Qu'il me soit permis de rappeler autre chose au Conseil. Le paragraphe 4 de l'annexe 2 de la résolution 1244 (1999) est libellé comme suit :

« La présence internationale de sécurité, avec une participation substantielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, doit être déployée sous commandement et contrôle unifiés et autorisée à établir un environnement sûr pour l'ensemble de la population du Kosovo

et à faciliter le retour en toute sécurité de toutes les personnes déplacées et de tous les réfugiés. »

En outre, le paragraphe 9 b) de la résolution prévoit clairement la démilitarisation non seulement de l'Armée de libération du Kosovo, mais aussi de tous les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo; c'est absolument sans ambiguïté.

Par ailleurs, une autre question se pose : de quel document – et c'est une question ouverte que je pose à tous ceux qui sont présents – tirent-ils leur prétendu droit souverain de former leur propre armée? Où est-ce écrit? Dans quel document? Ce n'est même pas rédigé sous cette forme dans leur propre Constitution, parce que leur Constitution – que nous admettons ne pas reconnaître – dispose, au paragraphe 2 de l'article 144, que :

« Un amendement, quel qu'il soit, ne pourra être adopté qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de tous les députés de l'Assemblée, y compris les deux tiers (2/3) de tous les députés de l'Assemblée occupant des sièges réservés ou garantis pour les représentants des communautés non majoritaires en République du Kosovo ».

Il va sans dire qu'ils n'ont pas réussi à trouver sept Serbes qui accepteraient de voter pour, mais qui s'en soucie? Qui se soucie de la loi? Qui se soucie des faits? Ils ont pris une décision et ils ont constitué les prétendues Forces armées du Kosovo.

Contre toute attente, et c'en est même stupéfiant, ils ont reçu un soutien énorme de la part de divers pays occidentaux. À cet égard, je voudrais citer une déclaration faite par huit membres de l'Union européenne – les cinq membres de l'Union européenne qui siègent actuellement au Conseil de sécurité, c'est-à-dire la France, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et la Suède, plus l'Italie, la Belgique et l'Allemagne –, déclaration dont je n'ai pris connaissance que cinq minutes avant d'entrer dans cette salle : « La mise en route du processus de transition de la Force de sécurité du Kosovo est un droit souverain du Kosovo. »

La question que je voudrais poser à tous ici est la suivante : de quel document, de quel article, paragraphe ou règle ont-ils tiré ce droit? Où est-ce écrit? Je peux déjà donner la réponse au Conseil : nulle part. Il ne s'agit que d'une interprétation – une très mauvaise interprétation – que font certains pays parce qu'elle va dans le sens de leurs propres intérêts politiques.

Je viens d'évoquer le retour en toute sécurité de toutes les personnes déplacées et de tous les réfugiés dans leurs foyers. Je me dois d'informer le Conseil que le Kosovo-Metohija est officiellement le territoire qui affiche le taux de retour le plus faible au monde. Pour preuve, seulement 1,5% des personnes concernées ont regagné leurs foyers, pour l'essentiel des vestiges calcinés. Seulement 1,5%. Le Conseil a traité de nombreuses questions différentes dans cette salle, mais nulle part dans le monde on ne retrouve semblable problème. Les Kosovars ont constitué une armée et ont commencé à menacer d'enfreindre et de violer plus encore les accords que nous avons signés avec diverses organisations – ou du moins que nous avons conclus avec ces organisations – notamment s'agissant de leur présence dans le nord du Kosovo, ainsi que l'accord passé avec l'OTAN aux termes duquel leur force armée ne peut se rendre dans le nord, premièrement, qu'avec le consentement préalable de l'OTAN et deuxièmement, qu'avec celui de la communauté serbe locale. Ils ont déjà enfreint cette règle à plusieurs reprises, frappant même le négociateur en chef serbe au seul motif qu'il participait à une table ronde à Mitrovica-Nord pour débattre d'une question liée à notre dialogue avec Pristina.

Je voudrais donner un exemple important qui illustre au mieux ce qui est en train de se passer au Kosovo-Metohija : celui de Bogdan Mitrović, un Serbe expulsé du village de Musutiste. Il avait voulu se rendre dans ce que j'ai appelé tout à l'heure les vestiges calcinés de son village, avec sa femme et leurs trois filles, ainsi que leur petit-fils de 6 ans. Au lieu de pouvoir visiter leur maison dévastée, il a été arrêté, traité avec brutalité en présence de ses filles et de son petit-fils, puis mis en détention, où il est resté pendant des mois. Il n'y avait ni acte d'accusation ni enquêtes supplémentaires. Ce n'est pas le seul cas de ce genre. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de ce que ces personnes font aux Serbes qui, n'osant pas regagner les foyers qu'ils ont abandonnés, retournent sur place pour les visiter seulement.

M. Lacroix a déclaré que certaines personnes à Pristina étaient en colère contre nous en raison d'un problème lié à la candidature du Kosovo à INTERPOL. Nous les avons suppliées de ne pas le faire avant la conclusion de leur dialogue avec la Serbie, mais elles étaient déterminées à le faire. Nous ne faisons que nous défendre. Nous ne faisons que défendre l'État souverain et indépendant de la Serbie conformément à la Charte des Nations Unies – rien de plus. Certains prétendent que le Kosovo a réagi de cette façon parce que nous avons lancé une campagne pour révoquer

son indépendance. Je tiens à informer le Conseil que depuis le début de notre dialogue en 2012 – qui a repris en 2013 – il y a eu 19 nouvelles décisions reconnaissant le Kosovo de par le monde et que nous n'avons rien dit. Nous ne nous sommes pas mis en colère. Nous n'avons causé aucun problème sur le terrain. Nous n'avons attaqué personne. Nous n'avons menacé personne. Cependant, lorsque cette tendance a commencé à s'inverser, on a dit subitement que c'était notre faute.

Je voudrais simplement dire au Conseil que la Serbie a toujours fait tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir la stabilité, le calme et la paix dans toute la région. Nous nous abstenons également de prendre des mesures mal avisées à l'avenir, car nous avons beaucoup souffert par le passé et nous ne pouvons pas permettre encore que nos enfants soient tués dans différents types de guerres, d'hostilités et de conflits. Toutefois, nous prions instamment tous les membres du Conseil – et c'est l'appel le plus pressant que je voudrais lancer ce soir – de faire en sorte que quelqu'un arrête et discipline le Kosovo parce que, par euphémisme, je dirais que les mesures qu'il a prises récemment n'ont pas leur place au XXI^e siècle.

En fin de compte, le Kosovo a un droit souverain. Il a constitué une autre équipe de négociation qui comprend d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo qui font l'objet d'enquêtes pour avoir commis des crimes odieux contre des civils serbes. Mais cela n'a pas d'importance – je vais laisser cela de côté. Il y a quelque chose de plus important. Le Kosovo a énoncé toutes ses conditions préalables à un dialogue à l'avenir, notamment que nous devons reconnaître l'indépendance du Kosovo et comprendre que le Kosovo peut fixer lui-même ses frontières. En outre, le Kosovo ne va pas changer la forme de son État, qui est unitaire. Par conséquent, les Serbes ne vont rien obtenir.

La question que je voudrais poser à tous ceux qui sont ici est la suivante : Quel devrait être l'objet de ce dialogue à venir? Est-ce qu'il va porter sur les billes multicolores avec lesquelles les enfants jouent dans la cour de récréation, ou bien? Malgré tout ce que j'ai dit, la Serbie est toujours prête à reprendre le processus de dialogue. Nous voudrions appeler l'ONU à jouer un rôle plus important à l'avenir. Nous n'avons rien contre le dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne, mais il faut que l'ONU s'implique davantage dans l'ensemble du processus. Il faut que Pristina prenne certaines mesures. Il doit annuler ces droits de douane excessifs et prendre d'autres mesures. Cela nous permettra d'assurer

la sécurité de notre peuple. Pour terminer, qu'il me soit permis de dire deux phrases en serbe au sujet de ceux qui vivent au Kosovo-Metohija.

(l'orateur poursuit en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation)

Je tiens à rendre hommage à mes frères et sœurs serbes pour tout ce qu'ils ont vécu et pour les actes de torture qu'ils continuent de subir. Je veux qu'ils sachent que la Serbie les soutiendra toujours.

Le Président : Je remercie le Président Vučić de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Thaçi.

M. Thaçi *(parle en albanais; interprétation en anglais assurée par la délégation)* : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui au nom des institutions et du peuple de la République du Kosovo.

Je tiens à remercier l'ONU et le Conseil de sécurité de l'attention qu'ils continuent de porter au Kosovo et à l'évolution de la situation dans la région. Je n'oublierai jamais les expressions d'espoir et les appels à la paix qui ont été entendus à maintes reprises dans cette salle pendant les jours les plus sombres qu'ont connus les citoyens du Kosovo, dont moi-même. Mon peuple et moi-même n'oublierons jamais que lorsque nous traversons des moments extrêmement difficiles, le Conseil est devenu notre voix. Nous lui en serons éternellement reconnaissants. Grâce au Conseil, le monde a eu connaissance de nombreux maux que nous avons subis pendant la guerre avec la Serbie, notamment des violences systématiques, le nettoyage ethnique, la mort de milliers d'innocents, les milliers de personnes qui sont toujours portées disparues et les quelque 20 000 femmes qui continuent de vivre avec la douleur et la stigmatisation des violences sexuelles qu'elles ont subies. Le Conseil a été notre voix quand nous étions des sans-voix.

Cependant, nous sommes réunis ici aujourd'hui, 20 ans après cette guerre sanglante et 10 ans après l'indépendance du Kosovo. Nous avons été convoqués à une réunion extraordinaire au moment où tout est normal et où des progrès importants sont en train d'être réalisés au Kosovo, au moment où il faut exiger un examen sérieux du degré d'engagement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et au moment où le Conseil devrait se pencher sur les problèmes bien réels auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Rien d'extraordinaire ne s'est passé au Kosovo la semaine dernière. En fait, ce qui s'est passé est une décision tout à fait normale, s'agissant aussi bien de sa mission que de ses objectifs. Si le Kosovo a commis une erreur, c'est d'avoir attendu inutilement pendant cinq ans pour constituer une armée. La décision de créer une armée a été peut-être tardive, mais elle n'est absolument pas une erreur. Elle est tardive parce que nous attendions de la bonne volonté de la part de personnes qui n'ont jamais fait preuve de bonne volonté à l'égard du Kosovo. Toutefois, la République du Kosovo, qui est un État souverain et indépendant, a maintenant pris tout naturellement des mesures en vue de créer son armée. Je demande au Conseil ce que cela a d'extraordinaire. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Cela ne va nullement à l'encontre de la résolution 1244 (1999), du plan Ahtisaari, de la Constitution du Kosovo ou même du droit international.

Tout d'abord, la résolution 1244 (1999), et plus particulièrement son paragraphe 15, ne mentionne que la démilitarisation de l'Armée de libération du Kosovo, processus achevé en un temps record et sans incident en septembre 1999. Ce processus a été vivement apprécié, même par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'époque, M. Kofi Annan. L'OTAN en a également fait l'éloge, comme en témoignent les rapports produits au cours de cette période par l'OTAN et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Ensuite, la proposition globale de règlement du statut du Kosovo présentée par le Président Ahtisaari, qui était l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, souligne clairement à l'article 5.2 le droit du Kosovo de disposer d'une armée. En outre, l'examen stratégique du secteur de la sécurité, entrepris en étroite coopération avec l'OTAN, souligne très clairement le droit du Kosovo de transformer sa Force de sécurité en des forces armées.

Enfin et surtout, la décision de la Cour internationale de Justice – qui, pourrais-je ajouter, a été rendue à la demande de la Serbie, notamment de l'ancien Ministre des affaires étrangères, Vuk Jeremić, souligne que le Kosovo n'a violé aucune loi internationale en déclarant son indépendance. Le Kosovo a donc incontestablement le droit de disposer d'une armée. La création de l'armée est la volonté du peuple kosovar, et la volonté politique unanime des représentants élus du peuple, que certains le veuillent ou non. L'État serbe

a exprimé sa contrariété, mais pas les citoyens serbes du Kosovo.

Qu'il me soit permis, en ma qualité de Président de la République du Kosovo et Commandant en chef, d'affirmer clairement que les forces armées du Kosovo apporteront davantage de paix et de stabilité. Changer la mission de la Force de sécurité du Kosovo n'est pas une mesure que nous avons entreprise pour envoyer un message à qui que ce soit. L'armée du Kosovo n'est et ne sera jamais une menace pour personne. L'armée du Kosovo est et restera une force professionnelle multiethnique. Plus de 10 % des soldats sont issus de communautés minoritaires – serbe, monténégrine, croate, turque, bosniaque, rom, tzigane, ashkali, etc. C'est une force qui protégera tous les citoyens du Kosovo dans l'ensemble du pays, tous les enfants et tous les jeunes, quelle que soit la langue parlée dans leur domicile.

Jusqu'en 1999, mon peuple, de par son passé tragique, a toujours eu peur des uniformes militaires, précisément parce qu'ils étaient historiquement étrangers et constituaient un symbole de répression. Toutefois, les soldats du Kosovo seront des soldats de paix et l'armée du Kosovo contribuera à la stabilité dans la région. À cet égard, le Kosovo compte le plus grand nombre de rapatriés, et ce en un temps record. Plus d'un million de citoyens kosovars, expulsés violemment par le dispositif étatique de Slobodan Milošević, sont rentrés dans leurs foyers qui avaient été totalement détruits durant l'été 1999. Dans ce contexte, je suis profondément troublé par le fait que certains Serbes du Kosovo, citoyens du Kosovo et membres de la Force de sécurité du Kosovo, ont été forcés de démissionner en raison de la pression systémique immense exercée sur eux par des éléments de l'État serbe.

J'ai été ému par les récits de soldats de la communauté serbe concernant l'intimidation dont usait l'État serbe. Leurs familles ont été attaquées et leurs maisons touchées par des grenades. Plusieurs familles ont été détenues pendant des heures par la police serbe alors qu'elles cherchaient à se rendre en Serbie. C'est la triste vérité. Je me sens mal pour eux, car je sais que leur majorité ont remis leurs uniformes les larmes aux yeux et le cœur brisé. Néanmoins, je tiens à garantir à tous que nous ne reculerons jamais devant notre engagement encore plus fort d'inclure toutes les communautés dans l'armée du Kosovo. C'est une armée qui servira tous les citoyens du Kosovo, sans exception. Les seules menaces

pour notre région sont les appels irrationnels à la guerre et aux conflits émanant de notre voisin du nord.

En outre, qu'il me soit permis d'assurer au Conseil que le Kosovo respectera tous les accords internationaux en vigueur, notamment la lettre adressée au Secrétaire général de l'OTAN concernant la coopération avec la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). Nous continuerons à coopérer très étroitement avec l'OTAN. Tous nos efforts seront coordonnés avec l'OTAN. La création de l'armée du Kosovo ne doit pas être perçue comme une tentative de dupliquer la mission de l'OTAN au Kosovo. Au contraire, la décision de l'Assemblée de la République du Kosovo de créer l'armée est une fonction directe du renforcement des capacités qui permettra à notre pays de mieux contribuer à la sécurité sur son territoire et au-delà. Notre objectif est de changer le paradigme, passer d'un pays consommateur de sécurité à un pays qui contribue à la paix et à la stabilité. Toutefois, cela n'interférera aucunement avec la mission actuelle de l'OTAN au Kosovo. Les forces armées du Kosovo compléteront en fait cette mission. Encore aujourd'hui au Kosovo, 20 ans plus tard, la KFOR est traitée comme une mission salvatrice. Mes concitoyens considèrent les membres de l'OTAN comme des héros; ils leur distribuent encore des fleurs et leur seront à jamais reconnaissants.

Je suis fier d'être le Président du pays du monde qui est le plus fervent partisan de l'OTAN et de l'Union européenne. Malgré les difficultés et les injustices auxquelles nous sommes exposés, en particulier dans le cadre du processus de libéralisation du régime de visas, mon pays reste inébranlable dans son orientation. Nous n'avons pas et ne cherchons pas d'autre option. L'avenir du Kosovo et de notre région repose sur les structures euro-atlantiques. Cela nous amène inévitablement à l'essence du débat d'aujourd'hui. Le problème pour notre voisin du nord aujourd'hui, ce n'est pas l'armée du Kosovo, mais bien l'existence même du Kosovo en tant qu'État indépendant et souverain. Pour toutes ces raisons, le dialogue entre nos deux pays est essentiel.

Sans dialogue ni accord final, nous deviendrons des pays qui créent inutilement des drames sans fin à des fins de consommation électorale nationale et au détriment de l'avenir de nos nations. J'exhorte le Conseil à se pencher sur la campagne odieuse menée par la Serbie contre la candidature du Kosovo à l'adhésion à INTERPOL. Je voudrais savoir qui profitera de la non-admission du Kosovo à cette organisation. En

l'occurrence, c'est le crime organisé et le terrorisme qui en bénéficieront.

Dois-je maintenant dénigrer cette instance en utilisant le langage et les méthodes employés par la Serbie contre le Kosovo? Je ne le ferais pas. Pour être franc, leur comportement me désole. Il est tout à fait naturel qu'un tel comportement amène le Gouvernement du Kosovo à prendre des mesures concernant les produits serbes qui entrent au Kosovo. Mais ce n'est pas le Kosovo qui a provoqué cette situation. Cette réaction est la conséquence d'un acte d'agression de la part de la Serbie, et je veux croire qu'une solution sera rapidement trouvée à cet état de fait. Pristina et Bruxelles communiquent intensément sur la question.

Au Kosovo, nous restons néanmoins attachés à la paix et au dialogue avec la Serbie. À cette fin, il y a quelques jours, le Parlement du Kosovo a approuvé une résolution sur le dialogue et la structure de l'équipe de négociation, qui comprend une coalition gouvernementale et des représentants des partis d'opposition et de la société civile. Tant qu'il n'y aura pas d'accord final qui pourra être mis en œuvre, les situations de ce genre continueront de se reproduire. Ni moi ni la population du Kosovo ne soutenons le conflit. En fait, nous n'avons jamais dans notre histoire été à l'origine d'un conflit. Nous avons toujours été les victimes et nous avons toujours lutté pour survivre.

La paix ne signifie pas qu'il n'y a pas de désaccords, mais ce cycle de violence est injustifiable et doit prendre fin. Dans les sociétés démocratiques, le recours à la force est un monologue, non un dialogue. Il est donc du devoir de ma génération de laisser derrière elle une région sans conflits et vivant dans une paix durable, des Balkans fonctionnels dans lesquels le Kosovo et la Serbie, deux nations indépendantes, aspirent à un avenir européen. Je ne sais que trop bien que pour un dirigeant, la construction de la paix est beaucoup plus difficile, voire plus dangereuse, que d'aller en guerre, mais nous avons l'obligation de maintenir la paix pour nos enfants et les générations à venir. Nous leur devons un avenir sans conflit. Le Kosovo est prêt. Nous sommes prêts pour le dialogue. Nous sommes prêts à prendre des décisions difficiles, mais des décisions dont le Kosovo et la Serbie sortiront gagnants. Toutefois, nous sommes également conscients que si nous ne saisissons pas ce moment historique, toutes les parties concernées en subiront les conséquences.

Il y a deux décennies, un jour ordinaire comme celui-ci, j'étais en uniforme, luttant contre le régime

de Slobodan Milošević. Je suis très fier de mon passé et de celui de mes compagnons d'armes. Aujourd'hui, en tant que Président de l'État indépendant du Kosovo, je suis conscient que j'ai un autre grand défi à relever, à savoir la bataille pour notre avenir, la bataille pour la paix, la bataille pour mettre fin au conflit séculaire entre nos deux peuples. Je sais que ce ne sera pas du tout facile. Je sais qu'il faudra faire des compromis et que les accords de ce type ne sont pas très populaires. Ils sont néanmoins nécessaires. Je crois fermement qu'un tel accord a le pouvoir de transformer toute notre région et de modifier les priorités de nos peuples. Un tel accord signifierait que personne ne pourrait gagner des votes fondés sur la haine et le populisme ni attiser les craintes des gens. Un accord global ouvrirait la voie à de nouveaux dirigeants, dont l'objectif premier serait la réforme et le développement. Je crois vraiment en un avenir où le Kosovo et la Serbie se retrouveront sur un pied d'égalité à la table de la famille européenne. Je crois en un avenir où les soldats du Kosovo et de la Serbie serviront aux côtés les uns des autres dans des missions de maintien de la paix partout dans le monde. Je crois en cet avenir, parce que j'ai vu l'inimaginable se dérouler sous mes yeux.

Je suis inspiré tous les jours par les athlètes kosovars qui nous enseignent qu'il est possible de se relever après une défaite et que notre drapeau peut être hissé même dans des pays qui ne nous ont pas encore reconnus. Je suis inspiré par les journalistes qui me critiquent quotidiennement mais qui font aussi de moi un meilleur Président chaque jour. Je suis inspiré par les citoyens du Kosovo qui, malgré toute la douleur, toutes les souffrances et toutes les pertes qu'ils ont endurées, n'ont jamais abandonné les valeurs et les principes qui restent d'actualité – liberté, égalité, justice et dignité. Je crois en un avenir européen pour le Kosovo et notre région, en un avenir sans intrigue, sans conflit ni haine. C'est à nous d'assurer cet avenir, dans les semaines et les mois à venir, par un accord pacifique, définitif et juridiquement contraignant entre le Kosovo et la Serbie, sans frontières ethniques ni échanges de populations, un accord dans lequel ils se reconnaissent mutuellement en tant que pays indépendants et souverains avec des sociétés multiethniques.

Le Président : Je remercie M. Thaçi de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier nos collègues ivoiriens de leur position de principe ainsi que de la convocation d'une séance d'urgence du Conseil de sécurité à la demande de la Serbie et de la Russie au sujet de la violation flagrante de la résolution 1244 (1999), après l'adoption par l'Assemblée à Pristina d'un ensemble de lois visant à transformer la Force de sécurité du Kosovo en véritables forces armées.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé et de son évaluation. Nous avons écouté attentivement la déclaration de M. Hashim Thaçi. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Président de la Serbie, S. E. M. Alexander Vučić, et partageons ses vives préoccupations quant à la situation au Kosovo et à l'illégitimité de la décision de créer les prétendues forces armées du Kosovo. Nous voulons parler non seulement de l'illégitimité de la décision elle-même, mais aussi des évaluations qui en ont été faites, à l'instar de la déclaration de huit pays de l'Union européenne qui a déjà été mentionnée, et je pense que nous en entendrons parler plus d'une fois à cette séance de la part de ceux pour lesquels le droit international n'existe plus. Ils agissent aujourd'hui sur la base d'un prétendu ordre fondé sur des règles, dans lequel ils intègrent toute décision illégitime selon qu'elle répond à leurs intérêts politiques du moment. Aujourd'hui, nous allons entendre des explications laborieuses sur la raison pour laquelle la résolution 1244 (1999) n'a rien à voir avec la prétendue décision souveraine du Parlement d'un prétendu État souverain.

Au fil des ans, nous avons souvent tiré la sonnette d'alarme pour appeler l'attention sur le fait qu'au lieu d'être résolu, les problèmes au Kosovo, hélas, s'accumulaient. Nous n'avons cessé de souligner que la situation dans la région est extrêmement instable et qu'elle peut dégénérer à tout moment. Nous avons demandé une surveillance internationale rigoureuse sous la houlette du Conseil de sécurité. Nos appels n'ont pas été entendus. On n'a cessé de couvrir Pristina avec pour conséquence que la situation est aujourd'hui explosive. Le refus provocateur de Pristina, pendant cinq ans, de respecter un accord clef avec Belgrade sur la création d'une communauté de municipalités serbes du Kosovo, a été aggravé par d'autres violations graves. La décision de transformer la Force de sécurité du Kosovo en forces armées du Kosovo constitue une violation flagrante de la résolution 1244 (1999), qui, comme le Secrétaire général l'a de nouveau souligné, demeure la base juridique

internationale fondamentale du règlement de paix au Kosovo. La résolution exige très clairement que tous les groupes armés albanais du Kosovo soient démilitarisés. La seule présence sur le territoire du Kosovo qu'elle autorise est celle de contingents exclusivement multinationaux sous contrôle international.

Aucun progrès n'est constaté au Kosovo en ce qui concerne la création de conditions propices à un règlement politique. La mission de médiation de l'Union européenne ne donne aucun résultat concret. Les actions illégales et les descentes violentes des forces spéciales du Service de police du Kosovo contre la population serbe dans le nord du pays sont devenues plus fréquentes. Assurer une protection fiable des bâtiments orthodoxes au Kosovo est un problème majeur, et les Kosovars continuent de s'accaparer les biens de l'Église orthodoxe serbe. La région reste attrayante pour le recrutement d'éléments radicaux, et des terroristes de Syrie et d'Iraq s'enfuient là-bas. Le taux de réfugiés et de déplacés qui reviennent dans la région reste trop faible. La menace d'une véritable crise humanitaire s'est profilée lorsque Pristina a introduit des droits de douane punitifs sur les marchandises en provenance de Serbie centrale. Dans ce contexte, l'émergence des Forces armées de la République du Kosovo représente une menace pour la paix et la sécurité dans la région qui pourrait mener à une reprise du conflit armé.

La résolution 1244 (1999) est bafouée sciemment et avec l'appui des principaux pays occidentaux, ainsi que par leur connivence directe, notamment par l'intermédiaire de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), dont la présence internationale de sécurité dans la région est fondée sur cette même résolution. Nous avons été contraints d'en conclure que la KFOR adopte une approche extrêmement sélective s'agissant de l'exécution de son mandat. Il y a quelques jours à peine, sous prétexte d'assurer la sécurité dans les régions du nord du Kosovo à population serbe, la KFOR a mené des opérations de grande envergure en utilisant des dizaines de véhicules blindés. Cela ressemblait à un nouvel exemple d'intimidation des Serbes du Kosovo, alors qu'il n'y a eu aucune opération de ce type dans les zones albanaises, même dans les cas de provocations et de violences manifestes, comme les 7 et 8 septembre, lorsque des radicaux albanais ont bloqué des routes avec des barrières afin d'empêcher le Président serbe, M. Vučić, de rendre visite à des Serbes dans un village de la région. La KFOR n'a pas réagi de manière

adéquate à cette violation patente de la liberté de circulation, à plus forte raison compte tenu du fait qu'un haut fonctionnaire était concerné.

La KFOR a mis en place depuis longtemps une politique de formation systématique du personnel albanais de la Force de sécurité du Kosovo qui dépasse les attributions de la KFOR. Il ne s'agit pas de régler des problèmes dans les domaines des secours ou de la protection civile, mais de fournir une formation et un enseignement de nature purement militaire. Cela se passe notamment au Camp Bondsteel, qui a été créé, à l'origine, à des fins de consolidation de la paix dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Ses opérations sont totalement opaques. Nous exigeons que la KFOR présente au Conseil un rapport complet et exhaustif sur la manière dont le Camp Bondsteel est utilisé, ainsi que sur le personnel qui y est déployé et sur ses ressources matérielles et techniques.

La position de l'Union européenne est extrêmement décevante, dans la mesure où, d'une part, elle prétend être un médiateur objectif et, d'autre part, elle ferme les yeux sur la création illégale d'une armée kosovare. La réponse de l'Union européenne à la dernière décision en date de Pristina ne peut être qualifiée que d'inefficace. Sa politique irresponsable et ambiguë a franchi une ligne dangereuse. L'émergence d'une prétendue armée kosovare constitue un danger existentiel pour les Serbes. Et nous comprenons pourquoi. Il suffit de penser au fait que les rangs de la Force de sécurité du Kosovo comptent de nombreux anciens militants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) qui ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité au cours du conflit, dont les victimes étaient des Serbes, des minorités et des Albanais dissidents. Ceux qui ont commis des crimes tels que l'enlèvement de personnes et le prélèvement de leurs organes pour les vendre sur le marché noir échappent encore à toute reddition de comptes. Il est de plus en plus difficile de prendre au sérieux les promesses que nous continuons d'entendre année après année, selon lesquelles les Chambres spécialisées du Kosovo pour la poursuite des crimes de l'ALK garantiront le triomphe de la justice.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est la possibilité que des unités armées kosovo-albanaises envahissent des zones peuplées par des Serbes dans le nord du pays afin d'imposer le contrôle de Pristina sur l'ensemble du territoire du Kosovo. Un tel scénario pourrait provoquer une effusion de sang et devenir une véritable catastrophe susceptible de replonger les

Balkans dans une période de troubles et anéantir les efforts de stabilisation de la région que la communauté internationale a déployés au cours des dernières décennies. Malheureusement, nous n'avons aucune confiance dans la capacité de la présence internationale de sécurité d'empêcher une telle guerre éclair, ni dans son état de préparation à cet égard.

Nous avons pris note de la réponse hautement responsable et modérée que les dirigeants serbes continuent d'apporter en exhortant les Serbes du Kosovo à rester calmes et à ne pas réagir aux provocations, ainsi que de leurs efforts pour réduire les tensions uniquement par des moyens diplomatiques. Toutefois, nous pensons également qu'il est essentiel de prendre très au sérieux le message des dirigeants serbes selon lequel si les forces de sécurité kosovo-albanaises envahissent le nord du pays ou tentent un pogrom contre les Serbes dans d'autres parties du Kosovo, Belgrade les protégera. Selon nous, c'est à la présence internationale de sécurité qu'il incombe au premier chef d'assurer cette protection.

En outre, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 9 de la résolution 1244 (1999), la KFOR est tenue de prendre des mesures immédiates et rigoureuses pour démilitariser les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo. Quant à la décision de créer les prétendues Forces armées de la République du Kosovo en violation de la résolution, elle doit être immédiatement annulée. Nous espérons que, dans le cadre de son mandat, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continuera de jouer un rôle actif pour assurer les conditions d'une vie pacifique et normale pour tous les habitants du Kosovo, protéger et promouvoir les droits de l'homme et faciliter le processus politique. Nous espérons également que l'Union européenne exploitera ses capacités, notamment sa présence au Kosovo et les mécanismes de son Accord de stabilisation et d'association avec Pristina, pour empêcher que la situation ne se détériore davantage, et qu'elle contribuera à la révocation des décisions provocatrices des autorités albanaises du Kosovo concernant les tarifs commerciaux et les forces armées.

Enfin, il convient de signaler les tentatives contre-productives des partisans de Pristina visant à dissimuler à la communauté internationale la détérioration de la situation au Kosovo et à créer des obstacles à un examen régulier de la question du Kosovo au Conseil de sécurité. Et ce genre de politique est l'une des raisons de la crise actuelle dans cette région, car elle donne aux autorités du Kosovo le sentiment que tout est permis

et que personne n'est tenu de rendre des comptes. Le Conseil doit continuer de porter son attention sur la situation au Kosovo. Le cycle trimestriel des rapports du Secrétaire général sur les activités de la MINUK doit être strictement respecté. Nous ne pouvons exclure la possibilité que, si les tendances négatives s'aggravent, il soit nécessaire de convoquer de nouvelles séances d'urgence du Conseil de sécurité. Dieu nous en préserve, inutile de le dire.

Nous voudrions rappeler au Secrétariat qu'il importe de suivre attentivement l'évolution de la situation et d'en rendre compte au Conseil de sécurité.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de son exposé le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, et souhaiter la bienvenue au Conseil au Président Vučić de la République de Serbie et au Président Thaçi de la République du Kosovo. Je me concentrerai sur trois points : premièrement, la souveraineté du Kosovo; deuxièmement, le contexte des tensions actuelles; et troisièmement, la nécessité d'une reprise du dialogue facilité par l'Union européenne.

En ce qui concerne mon premier point, je tiens à souligner que le Royaume des Pays-Bas appuie pleinement l'indépendance et la souveraineté de la République du Kosovo. En tant qu'État souverain, le Kosovo a le droit de créer ses propres institutions. Cela dit, nous estimons que la transformation de la Force de sécurité du Kosovo doit être un processus transparent et ouvert, qui se fasse dans le respect de la Constitution du Kosovo. Les Pays-Bas encouragent le Kosovo à œuvrer à la transformation en consultation avec l'ONU et les autres acteurs internationaux pertinents. Le caractère inclusif du processus est important afin que cette transition, qui durera 10 ans, reçoive l'appui de toutes les parties kosovares, en particulier les communautés non majoritaires. Plus généralement, la marche du Kosovo vers la normalisation doit être un processus ordonné dans lequel les résolutions et décisions du Conseil doivent être respectées et pleinement mises en œuvre par tous les acteurs sur le terrain.

Cela m'amène à ma deuxième observation, à savoir le contexte des tensions actuelles. La décision des autorités kosovares d'engager la transformation de la Force de sécurité du Kosovo arrive à un moment délicat. Les deux parties ont récemment pris une série de mesures qui ne sont pas propices à l'instauration d'un climat favorable à la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. Près de 20 ans après l'adoption

de la résolution 1244 (1999), Belgrade et Pristina ont accompli des progrès importants s'agissant de régler certaines questions importantes. Il leur reste toutefois à s'entendre sur de nombreux aspects de leurs relations futures. Bien entendu, le processus n'est pas simple et a des hauts et des bas. C'est également la raison pour laquelle il reste nécessaire que le Conseil prenne le temps d'examiner la situation au Kosovo, même si elle ne représente plus une menace imminente ou grave à la paix et à la sécurité internationales. Nous appelons les deux pays à se comporter de manière responsable et à œuvrer à l'apaisement de la situation.

J'en viens à ma troisième observation. Il est primordial que les deux parties relancent le dialogue facilité par l'Union européenne aussitôt que possible, sans conditions préalables, et qu'elles appliquent les accords déjà convenus. Elles doivent réaliser que le statu quo n'est pas une solution à long terme. La sécurité est tributaire de relations de bon voisinage. Tous les acteurs régionaux ont à gagner d'une normalisation politique, du renforcement de l'intégration économique et de la diminution des barrières commerciales.

Il est essentiel que le Kosovo améliore la vie quotidienne de tous ses citoyens. La mise en œuvre de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et de l'Agenda européen des réformes est déterminante pour atteindre ce noble objectif. Les deux parties doivent s'abstenir de toute mesure unilatérale contraire à l'esprit de dialogue et nuisible à la confiance mutuelle. Nous regrettons donc que certains membres du Conseil aient insisté pour qu'un débat public se tienne aujourd'hui plutôt qu'un dialogue interactif.

Pour conclure, nous prions la Serbie et le Kosovo de démontrer leur volonté politique et leur attachement à la normalisation en continuant de travailler dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

M. Delattre (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, pour sa présentation très éclairante, et je souhaite saluer tout particulièrement la présence du Président Vučić et du Président Thaçi à notre séance.

Cette séance fait suite aux décisions récentes du Parlement kosovar relatives aux évolutions de la Force de sécurité du Kosovo dans les 10 prochaines années. À la lumière des éléments que vient de nous présenter Jean-Pierre Lacroix, la France prend note de ces décisions mais souhaite, comme l'a fait le Secrétaire général, exprimer sa préoccupation face au risque de

détérioration de la situation. Nous regrettons que depuis le début de l'année, et particulièrement ces dernières semaines, plusieurs incidents et décisions unilatérales aient pesé sur le dialogue entre Belgrade et Pristina. Je pense en particulier à la décision du Gouvernement du Kosovo d'imposer une taxe de 100% sur les produits en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine, que nous appelons, comme l'a fait l'Union européenne, les autorités kosovares à annuler. Plus largement, et à l'instar du Secrétaire général, nous appelons les deux parties à la plus grande retenue et leur demandons instamment de tout faire pour résoudre leurs différends par la voie du dialogue afin de limiter le risque d'escalade.

Deux principes doivent guider notre évaluation sur ce sujet : le respect de la souveraineté du Kosovo, dont relève le choix d'engager la transition de la Force de sécurité du Kosovo; mais également le strict respect des prérogatives de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), telles qu'elles ont été établies par la résolution 1244 (1999). S'il nous paraît légitime que le Kosovo, que nous reconnaissons comme État, puisse se doter d'une force armée, l'adoption de ces lois n'intervient pas à un bon moment car elle est préjudiciable au dialogue entre Belgrade et Pristina à un moment où ce dialogue est plus nécessaire que jamais. Nous déplorons en outre que ces lois aient été adoptées sans concertation avec l'OTAN et sans emprunter la voie constitutionnelle. Enfin, nous souhaitons le maintien des arrangements en vigueur à propos du déploiement de la Force de sécurité du Kosovo dans le nord du pays, qui prévoient qu'un tel déploiement ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable de la KFOR.

Les enjeux, pour la stabilité de la région, d'un règlement global et définitif du différend entre la Serbie et le Kosovo sont majeurs. L'objectif de progresser vers un accord global et juridiquement contraignant de normalisation de leurs relations, endossé par les deux parties au plus haut niveau, doit rester une priorité absolue. Il est essentiel de préserver et de promouvoir les efforts en ce sens, en veillant à un environnement durablement propice à des avancées dans cette direction. Nous encourageons à cet égard les responsables des deux pays à reprendre dès que possible le chemin exigeant du dialogue et à faire preuve, dans ce cadre, d'esprit de responsabilité et de la volonté politique indispensable. Il est essentiel que chaque partie s'abstienne de toute action, déclaration et mesure susceptible d'exacerber les tensions et de porter atteinte à l'esprit de normalisation.

Au-delà de l'impératif immédiat de stabilisation régionale et de réconciliation pour les générations actuelles, il est essentiel que chacun se tourne résolument vers l'avenir et dépasse pour cela les difficultés du jour. La Haute Représentante Federica Mogherini, dont la France soutient les efforts de médiation, l'a encore rappelé le 8 novembre dernier auprès des deux parties. Nos autorités, au plus haut niveau, soutiennent pleinement les efforts visant à permettre d'avancer dans le dialogue entre Belgrade et Pristina. Seule la normalisation complète de leurs relations leur permettra de concrétiser leurs ambitions européennes respectives. Cette perspective européenne est bien la boussole commune qui doit les guider et les unir. Leur avenir est là, et c'est un avenir partagé.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé. J'ai également écouté avec beaucoup d'attention ce qu'ont dit le Président Vučić et le Président Thaçi aujourd'hui.

Nous estimons que la constitution par le Kosovo de ses propres forces armées relève de son droit souverain en tant qu'État autonome et indépendant, et nous l'exhortons à le faire – et sur ce point je suis d'accord avec le représentant de la France – en étroite consultation avec l'OTAN et l'ensemble de la communauté internationale. Je relève, d'après l'annonce faite par le Kosovo, que cette procédure prendra 10 ans.

Depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999), le Kosovo est devenu un État indépendant et autonome reconnu par une centaine de Membres de l'ONU, et sa décision d'étendre le mandat de la Force de sécurité du Kosovo doit être replacée dans ce contexte. L'interprétation que le Royaume-Uni fait de la résolution 1244 (1999), c'est qu'elle ne contient rien – je dis bien, ne contient rien – qui empêche la transition future du mandat de la Force de sécurité du Kosovo. En fait, je l'ai relue pendant l'heure du déjeuner. J'ai ensuite lu le document qui lui a fait suite, le cadre constitutionnel et le plan Ahtisaari de l'Organisation des Nations Unies, la Proposition globale de Règlement portant statut du Kosovo, comme on l'appelle. Je puis assurer le Conseil que rien, dans aucun de ces trois documents, n'empêche la transformation de la Force de sécurité du Kosovo. Le cadre constitutionnel a établi une Force de protection du Kosovo. La Constitution se fonde sur cette proposition et la décision prise récemment se fonde sur la Constitution. Je voulais simplement établir cela. Cela dit, nous continuons d'exhorter le Kosovo à agir de façon responsable et transparente et en consultation avec les

alliés de l'OTAN, et de s'acquitter de ses engagements existants, s'agissant des dispositions prises avec la Force internationale de sécurité au Kosovo. Nous avons accueilli favorablement ce que le Président Thaçi a dit aujourd'hui au sujet de ses assurances à cet égard est le bienvenu, mais il est inutile de dire que nous comptons que cela sera mis en œuvre.

J'ai pris note de l'affirmation selon laquelle la transition de la Force de sécurité du Kosovo représente une menace pour la communauté des Serbes du Kosovo. Cette affirmation n'est pas confirmée par les efforts véritables du Kosovo pour faire de la Force une force multiethnique, comme les alliés de l'OTAN l'ont demandé, et nous regrettons que ces efforts aient été minés par des pressions extérieures. Nous encourageons le Gouvernement kosovar à poursuivre son travail d'information auprès de la communauté des Serbes du Kosovo pour apaiser les inquiétudes. Le Conseil ne s'est pas rendu depuis longtemps au Kosovo, mais j'ai participé à l'un des voyages antérieurs, pendant lequel nous avons visité la communauté des Serbes du Kosovo dans le nord, et nous avons entendu de nombreuses personnes – mais pas toutes – appuyer les descriptions faites aujourd'hui par le Président Vučić et par l'Ambassadeur russe. Nous ne partageons pas non plus l'impression de Belgrade que l'expansion de la taille et du mandat de la Force de sécurité du Kosovo pendant les 10 prochaines années risque de compromettre la stabilité régionale. Nous comptons que Belgrade réagira de façon mesurée, notamment dans ses déclarations publiques.

À la lumière de cela, le Royaume-Uni considère que les affirmations de hautes personnalités politiques et de hauts responsables concernant l'emploi possible de la force par la Serbie sont préjudiciables, et nous rejetons l'idée que ne serait-ce que la notion d'un tel emploi de la force puisse être émise. Je pense qu'il est irresponsable qu'un membre du Conseil ait répété cela aujourd'hui. Je suis d'accord avec le membre en question qu'il existe un risque de reprise des troubles, mais il n'est pas causé par cette décision. Il est causé par les personnes en dehors du Kosovo qui essaieraient de l'exploiter à leurs propres fins. Toutefois, je suis encouragée d'entendre parler aujourd'hui d'un appui russe à l'OTAN, ce qui, selon moi, pourrait être une première dans cette salle.

Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, la raison fondamentale de notre présence ici et de la persistance de ces problèmes, c'est l'absence de normalisation. À chaque étape, les règlements et les progrès ont été bloqués. L'Organisation des Nations Unies, l'Union

européenne (UE), les États-Unis et la Russie ont fait des efforts mais, malheureusement, à chaque étape des tentatives de règlement de la question, il y a eu un blocage, qui, je regrette de le dire, est venu de Belgrade. La seule façon d'avancer, c'est au moyen de la normalisation, et nous nous tournons vers le Kosovo et la Serbie pour qu'ils fassent tous deux des progrès en ce sens. Nous notons avec optimisme la résolution adoptée le 15 décembre par l'Assemblée du Kosovo, qui établit une équipe de négociation interpartis. Je m'associe à mon collègue français et à d'autres pour exhorter les deux parties à reprendre les négociations par l'intermédiaire du dialogue facilité par l'UE. Les progrès du dialogue sont vitaux pour la stabilité, la sécurité et la prospérité dans les deux pays de la région. L'accord final lui-même doit aussi contribuer à la stabilité locale, régionale et mondiale. Les deux parties doivent garder à l'esprit que toutes les propositions qu'elles présentent pendant les négociations doivent renforcer la sûreté et la sécurité de tous – je dis bien, de tous – leurs citoyens.

À l'évidence, je ne trouve pas étonnant, puisque j'y ai participé, qu'une déclaration ait été faite aujourd'hui au nom de huit États membres de l'UE, à savoir les cinq États de l'UE membres du Conseil de sécurité – la France, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni – ainsi que l'Italie, la Belgique et l'Allemagne. La raison pour laquelle ce n'est pas étonnant, c'est parce qu'il s'agit de notre région. Nous continuons de nous soucier vivement de ce qui se produit dans les Balkans occidentaux. Tandis que les pays de l'UE et l'UE elle-même ont déployé des efforts considérables pour y favoriser la stabilité et la sécurité, c'est leur avenir : l'avenir du Kosovo et de la Serbie. Comme d'autres orateurs l'ont fait aujourd'hui, je les exhorte à prendre toutes les mesures nécessaires pour normaliser leurs relations au moyen du dialogue facilité par l'UE. J'engage tous leurs dirigeants, qui ont été élus pour représenter les intérêts de leur population, à permettre que cela se produise. Les deux pays doivent maintenant se concentrer sur la conclusion par le dialogue d'un accord de normalisation durable, un accord qui renforce la sécurité, qui bénéficie d'un soutien populaire national et qui profite aux deux pays. Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours fait, à appuyer un tel accord.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de son exposé d'aujourd'hui, et je souhaite la bienvenue au Conseil au Président Vučić et au Président Thaçi. Nous les

remercions de leurs déclarations et de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Les États-Unis réaffirment leur appui à une transition progressive et transparente vers une force professionnelle et multiethnique, interopérable avec l'OTAN, qui serve et reflète toutes les communautés du Kosovo. La législation adoptée la semaine dernière par l'Assemblée du Kosovo est pleinement conforme à la résolution 1244 (1999). Le Kosovo a le droit souverain d'établir et de faire fonctionner une force armée. La résolution 1244 (1999) avait autorisé le déploiement au Kosovo d'une présence internationale de sécurité et l'avait chargée de démilitariser l'Armée de libération du Kosovo et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la Force de sécurité du Kosovo. La Force n'est ni l'Armée de libération du Kosovo, ni un groupe armé d'Albanais du Kosovo. Il s'agit d'une force distincte et multiethnique qui a été établie après l'indépendance du Kosovo en 2008, et la Cour internationale de Justice a clairement conclu en 2010 qu'elle ne violait ni le droit international, ni la résolution 1244 (1999).

Le vote au Kosovo le 14 décembre n'apporte aucun changement immédiat dans la structure, la mission ou les opérations de la Force. Il s'agissait plutôt d'une première étape, qui représente le début du travail concret et continu de constitution d'une force multiethnique, conformément au plan de transition décennal du Gouvernement kosovar. Nous engageons le Gouvernement kosovar à poursuivre sa coordination étroite avec les alliés et partenaires de l'OTAN dans son travail d'information auprès de ses communautés minoritaires, dès maintenant et pendant tout le futur processus qui durera plusieurs années. Nous comptons que le Gouvernement kosovar respectera fidèlement toutes les dispositions existantes et tous les engagements actuels concernant les déplacements de militaires et le fonctionnement des forces au Kosovo, en particulier l'engagement qu'il a pris en 2013 envers le Secrétaire général de l'OTAN, selon lequel toute opération dans le nord du Kosovo requiert des consultations avec le commandant de la Force internationale de sécurité au Kosovo. Cependant, en fin de compte, la sécurité du Kosovo est servie au mieux par la normalisation des relations avec la Serbie. Le dialogue doit être la priorité absolue des deux pays, et nous les exhortons tous deux à lever tous les obstacles et à ne pas prendre des mesures de provocation qui empêcheraient le retour à la table des négociations et la réalisation d'un accord global de normalisation.

Nous engageons le Kosovo et la Serbie à prendre des mesures immédiates pour apaiser les tensions et créer les conditions permettant des progrès rapides dans le dialogue de normalisation. Nous les exhortons à prendre conscience de l'utilité de s'engager pleinement en faveur de la normalisation, qui apportera de grands avantages aux populations, aux économies et à la paix et à la sécurité des deux pays. La reconnaissance mutuelle et des relations normalisées entre la Serbie et le Kosovo représentent l'avenir, et il est dans l'intérêt de toutes les parties de reconnaître cette réalité et de s'y adapter.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue à S. E. le Président Aleksandar Vučić et à M. Hashim Thaçi dans la salle du Conseil, et elle remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de nous avoir présenté une vue d'ensemble des événements les plus récents.

Nous voudrions rappeler au Conseil qu'il y a un mois, dans cette même salle (voir S/PV.8399), nous avons exprimé notre préoccupation au sujet de la transformation possible de la Force de sécurité du Kosovo en armée. Maintenant, nous entendons parler de la décision récente d'adopter trois lois qui engagent une telle transition. Nous partageons la position du Secrétaire général sur cette question et nous relayons son appel à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de retenue et qu'elles s'abstiennent de toute action susceptible d'entraîner de nouveaux revers dans la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Cela reflète bien la situation actuelle dans la région, qui requiert notre attention constante, en tant que question importante à l'ordre du jour. Nos priorités dans ce sens doivent être de continuer à promouvoir le dialogue entre les parties, ainsi que les mesures de confiance sur les plans politique, militaire, socioéconomique et humain, conformément à la résolution 1244 (1999) et aux textes ultérieurs.

Le Kazakhstan appuie également les appels lancés par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Mogherini, pour que les autorités de Pristina suppriment les taxes sur les produits importés depuis la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, car elles sont contraires à l'esprit de coopération régionale et entravent le processus de dialogue. Ce dialogue doit se dérouler sous les auspices de l'Union européenne, avec la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres organisations

régionales et sous-régionales compétentes, afin d'entretenir une sécurité et un développement complets et durables au Kosovo.

Dans cet esprit, nous estimons qu'il importe que les parties respectent les accords précédemment conclus grâce à la médiation des organisations internationales. Nous sommes convaincus qu'il est important de veiller à la paix et la sécurité dans la région. Une présence internationale de sécurité contribuera à la création d'un environnement sûr pour toutes les communautés, et nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur ce point. Nous sommes favorables à une action inscrite dans les mécanismes de négociation internationaux existants.

Une fois de plus, nous regrettons que la région ait décidé de procéder à la constitution d'une armée. Dans ce contexte, il est très important de souligner que des mesures unilatérales prises en dehors des mécanismes de négociation internationaux existants sont susceptibles d'attiser les tensions, de faire peser une grave menace sur la paix et de compromettre la stabilité globale dans la région. Le Kazakhstan exhorte toutes les parties concernées à continuer de s'acquitter de leurs engagements dans un esprit positif de respect et de compréhension mutuels et de compromis, dans l'intérêt d'une paix et d'une stabilité durables dans cette partie du monde.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : En premier lieu, je voudrais saluer la présence du Président serbe, M. Aleksandar Vučić, qui se trouve parmi nous et a pris la parole à la présente séance. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M. Hashim Thaçi.

La Chine suit de très près la question du Kosovo et a pris note de la dynamique complexe qui caractérise les conditions de sécurité actuelles au Kosovo. La résolution 1244 (1999) constitue un fondement juridique crucial pour régler la question du Kosovo. La Chine a toujours déclaré que la meilleure démarche pour régler la question du Kosovo implique que les parties parviennent à une solution mutuellement acceptable par le dialogue, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil. Les parties concernées doivent s'abstenir de toute rhétorique ou action susceptible de compliquer ou d'aggraver la situation, et s'attacher à créer les conditions propices à une solution durable à la question du Kosovo.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, comprend ses préoccupations légitimes concernant la question du Kosovo et salue les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un règlement politique de cette question. Elle espère que les parties concernées poursuivront leur dialogue pragmatique et constructif, qu'elles resteront fermement attachées à une solution politique, qu'elles mettront en œuvre les accords conclus, qu'elles renforceront progressivement la confiance mutuelle, qu'elles trouveront des compromis et qu'elles continueront à dégager un consensus aux fins de parvenir à une solution durable qui soit acceptable pour toutes les parties.

La tolérance, la réconciliation et la coexistence harmonieuse entre tous les groupes ethniques du Kosovo sont conformes aux intérêts fondamentaux de toutes les populations et à leurs besoins en matière de développement. Nous espérons que toutes les parties concernées accorderont la priorité au bien-être de la population, protégeront les droits et intérêts légitimes de tous les groupes ethniques, favoriseront leur développement socioéconomique et préserveront collectivement la paix, la stabilité et la prospérité dans les Balkans.

Le Conseil de sécurité doit rester saisi de la question du Kosovo et encourager les parties concernées à engager de bonne foi un dialogue sincère, afin que nous puissions continuer à jouer un rôle constructif dans la quête d'une solution idoine à la question du Kosovo.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé devant le Conseil de sécurité. Je souhaite la bienvenue aux Présidents Thaçi et Vučić, qui sont dans la salle aujourd'hui et que je remercie de leur présence.

De notre point de vue, les principales menaces qui pèsent sur la stabilité des Balkans occidentaux ont trait aux questions pendantes relatives au statut du Kosovo. Elles freinent le processus d'intégration dans l'Union européenne, qui, par voie de conséquence, est le principal vecteur de stabilité dans la région, tant pour la Serbie que pour le Kosovo. La communauté internationale doit s'attacher à insister pour que les parties concluent un accord global et juridiquement contraignant qui contribue à la stabilité régionale. La communauté internationale doit également s'attacher à apporter son appui à ce processus.

Pour ce qui est de la législation adoptée récemment par l'Assemblée du Kosovo sur la Force de sécurité du Kosovo, il s'agit, dans le principe, d'une question qui relève de la compétence de l'État souverain du Kosovo. Dans le même temps, nous – de même que d'autres pays – encourageons vivement Pristina à faire en sorte que la conversion de sa force de sécurité au fil des 10 prochaines années intervienne dans le cadre d'un processus transparent et inclusif, conformément à la Constitution et en étroite coordination avec l'OTAN et ses partenaires. Il importe que toutes les communautés soient associées à cet exercice, de sorte que cette transition suscite à terme un appui d'ensemble au Kosovo.

Au cours des semaines et mois écoulés, les mesures prises par les deux parties n'ont contribué ni à des relations de bon voisinage ni à un climat propice à la normalisation de leurs relations. Il faut que toutes les parties s'abstiennent de toute action ou déclaration susceptible d'attiser les tensions. Nous appelons les deux parties à adhérer aux accords régionaux, y compris aux accords de libre-échange.

Nous avons récemment constaté, à Belgrade comme à Pristina, un engagement renouvelé à participer au dialogue de normalisation facilité par l'Union européenne. Ce dialogue doit se poursuivre sans conditions préalables. C'est, je le répète, la seule voie qui mène à une solution politique durable et inclusive pour la région. À cet égard, nous nous félicitons que le Parlement du Kosovo ait récemment adopté une résolution portant création d'une équipe multipartite chargée du dialogue, dans le but d'instaurer une plateforme unifiée. Nous soulignons la nécessité d'une participation pleine et effective des femmes à ce dialogue, ainsi que de consultations auprès de la société civile, y compris des organisations de femmes.

L'avenir de la Serbie et du Kosovo est au sein de l'Union européenne. Le message que nous voulons transmettre aux deux Présidents ici présents est que Pristina et Belgrade doivent mettre en œuvre leurs engagements et poursuivre le processus de dialogue en s'y impliquant de manière constructive et déterminée. C'est le moment de faire preuve d'un leadership courageux et visionnaire. S'ils demandaient à leurs peuples de choisir entre affrontement et coopération, je suis certain qu'ils opteraient pour cette dernière, car ils ont bien conscience que c'est la coopération qui permettra de faire prévaloir la paix et la prospérité dans la région.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son intervention, et nous saluons la présence du Président de la Serbie, M. Aleksandar Vučić, et du Président du Kosovo, M. Hashim Thaçi.

Le Pérou appuie le processus de consolidation de la paix au Kosovo, la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade et la stabilité dans la sous-région des Balkans. Dans ce sens, nous estimons qu'il est impératif que toutes les parties restent attachées à l'application de la résolution 1244 (1999) et des accords de Bruxelles, et que le Conseil reste uni et vigilant dans l'exercice de son rôle de garant.

Le mois dernier, lorsque le Conseil a examiné l'initiative législative relative à la transformation de la Force de sécurité du Kosovo en une armée régulière (voir S/PV.8399), nous avons déclaré qu'elle devait être soigneusement évaluée. Nous soulignons donc qu'il faut tenir compte de la présence et du rôle de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), ainsi que de l'incidence de cette mesure sur le dialogue politique entre Pristina et Belgrade. À cet égard, nous convenons avec le Secrétaire général que les trois projets de loi adoptés par le Parlement kosovar sont incompatibles avec la résolution 1244 (1999) et les Accords de Bruxelles qui, rappelons-le, prévoient respectivement la création d'une force internationale de sécurité dirigée par l'OTAN et d'un Service de police du Kosovo. Le Pérou demande à toutes les parties de faire preuve de retenue en vue de favoriser la détente et un dialogue constructif, conformément au droit international applicable et au principe du règlement pacifique des différends.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de la République de Serbie, S. E. M. Aleksandar Vučić, de sa présence au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue au Président de la République du Kosovo, S. E. M. Hashim Thaçi. Je tiens en outre à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé. Je voudrais à présent faire la déclaration suivante en ce qui concerne la question à l'examen.

Nous reconnaissons que la transition de la Force de sécurité du Kosovo est en principe une question qui relève de la compétence du Kosovo. Toutefois, nous soulignons qu'il importe au plus haut point que les futures forces armées du Kosovo soient constituées selon un processus inclusif et progressif, dans le respect

des dispositions pertinentes de la Constitution. Ce n'est qu'à ce moment-là et seulement à ce moment-là que ces forces pourront servir les intérêts de toutes les communautés en matière de sécurité.

Selon nous, les derniers événements ne constituent pas en eux-mêmes une menace pour la paix internationale. Nous sommes confiants que tous les acteurs politiques de la région agiront de manière responsable et s'abstiendront de toute déclaration ou action susceptible d'aggraver la situation. Nous nous félicitons de la retenue dont ils ont fait preuve jusqu'à présent.

Nous réaffirmons également notre conviction qu'une stabilité durable dans la région passe impérativement par la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne, qui devrait aboutir à un accord juridiquement contraignant sur la normalisation totale de leurs relations.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé sur les derniers événements au Kosovo. Je salue également la présence du Président de la Serbie, S. E. M. Aleksandar Vučić, à la séance d'aujourd'hui, et le remercie de ses observations. Je remercie en outre M. Hashim Thaçi de sa déclaration.

Notre position sur la question à l'examen a toujours été constante et claire. Nous voudrions réaffirmer notre appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Serbie, ainsi qu'au règlement pacifique et amiable de toutes les questions en suspens entre Belgrade et Pristina, conformément à l'Accord de Bruxelles. Nous avons exprimé notre point de vue sur cette question à la séance d'information tenue le mois dernier (voir S/PV.8399).

En ce qui concerne les derniers événements, nous prenons note de la déclaration publiée par le Secrétaire général, dans laquelle il indique qu'il a pris note avec préoccupation de l'adoption par l'Assemblée du Kosovo de trois projets de loi visant à renforcer le rôle et les capacités de la Force de sécurité du Kosovo (SG/SM/19408). Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre, la résolution 1244 (1999) est le seul cadre juridique sur lequel est basée la présence internationale de sécurité, la Force internationale de sécurité au Kosovo, qui est chargée de garantir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo. Par conséquent, toute mesure contraire à ce qui est stipulé dans la résolution

1244 (1999) ne ferait que saper les efforts visant à trouver une solution à la question du Kosovo par le dialogue. Voilà pourquoi que nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties pour qu'elles fassent preuve de retenue et s'abstiennent de toute action susceptible d'accroître les tensions et de provoquer un nouveau recul dans le dialogue facilité par l'Union européenne pour la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

L'Éthiopie appuie pleinement le travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo en vue de l'exécution de son mandat, conformément à la résolution 1244 (1999). Nous saluons également le rôle important que joue l'Union européenne s'agissant des questions concernant le Kosovo.

Pour conclure, il ne sera possible d'instaurer la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région en fin de compte que lorsque les deux parties feront preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires. À cet égard, nous encourageons une fois de plus les deux parties à maintenir leur engagement en faveur du dialogue et des négociations en vue de trouver une solution mutuellement acceptable.

M. Edjang Nnaga (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, au nom de notre délégation, je voudrais souhaiter la bienvenue au Président de la Serbie, S. E. M. Aleksandar Vučić, et à M. Hashim Thaçi, qui nous honorent de leur présence au Conseil de sécurité, à l'occasion de cette importante séance d'information sur le Kosovo. Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé sur les derniers événements.

Comme nous l'avons indiqué dans toutes nos déclarations devant le Conseil de sécurité, la République de Guinée équatoriale préconise toujours le recours au dialogue, aux consultations et aux négociations pour régler les différends et les conflits. Conformément à cette position, la délégation équato-guinéenne déplore les problèmes survenus entre le Kosovo et la Serbie, et appelle les parties à rester calmes et à s'abstenir de faire des déclarations ou de prendre des mesures susceptibles d'aggraver la situation et de porter atteinte à la stabilité et à la sécurité, non seulement au niveau local mais également dans les Balkans en général.

La République de Guinée équatoriale réaffirme son respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie et se félicite des efforts

qu'elle continue de déployer pour trouver une solution politique inclusive et pacifique à la question du Kosovo. Nous encourageons également Pristina à s'abstenir de toute mesure susceptible de porter atteinte à la coopération régionale, d'exacerber les tensions et de saper la confiance qui s'est instaurée entre les différentes communautés, mettant ainsi en péril tous les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver une solution pacifique à la crise du Kosovo.

Par ailleurs, nous encourageons les parties à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération régionale, préserver de bonnes relations de confiance entre les différentes communautés et appliquer les accords conclus et les dispositions de la résolution 1244 (1999). En outre, nous exhortons les pays qui soutiennent les parties au conflit à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour amener Belgrade et Pristina à revenir à la table des négociations, car c'est le seul moyen de trouver une solution durable au conflit qui les oppose.

Enfin, nous saluons le travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et l'appui qu'elle apporte aux communautés du Kosovo, aux acteurs régionaux et internationaux et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 1244 (1999).

M^{me} Córdova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Nous remercions également le Président de la Serbie, M. Aleksandar Vučić, et M. Hashim Thaçi de leurs déclarations.

La Bolivie appelle au respect de la résolution 1244 (1999), notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la République de Serbie. Cette résolution reste pleinement en vigueur, raison pour laquelle la supervision de la communauté internationale est nécessaire. Cette résolution fournit le seul cadre juridique régissant la présence internationale de sécurité, qui est assurée dans le cas présent par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), chargée de garantir un environnement sûr dans la province. Tout obstacle empêchant la KFOR de s'acquitter de ses responsabilités est incompatible avec la résolution que je viens de mentionner.

Dans ce contexte, l'adoption de trois projets de loi par le Parlement kosovar visant à renforcer le rôle et la capacité de la Force de sécurité du Kosovo est

alarmante. Nous réaffirmons que toute tentative visant à transformer la Force de sécurité du Kosovo en une force armée est contraire à la résolution 1244 (1999) et au droit international. Nous appelons les autorités du Kosovo à s'abstenir d'agir dans ce sens.

Nous exhortons toutes les parties intéressées à faire preuve de retenue et à éviter de telles mesures, qui pourraient accroître les tensions et conduire à un nouveau recul du dialogue pour la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. De plus, nous sommes également préoccupés par l'augmentation des tarifs d'importation imposés par le Kosovo à la Serbie, ce qui peut être perçu comme une autre provocation qui fragiliserait ce dialogue.

Nous pensons qu'il est important que les parties respectent les engagements pris dans ce contexte. Dans ce sens, nous prenons note des efforts de l'Union européenne et de la médiation de sa Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité afin de progresser dans la mise en œuvre des accords existants.

Enfin, nous exhortons les parties à œuvrer en faveur d'une solution pacifique par le dialogue, à travers un engagement ferme, fondé sur des mesures de confiance, à avoir recours aux bons offices pour apaiser les tensions et à rechercher un moyen pacifique de trouver des solutions basées sur le consensus, conformément à l'obligation de négocier, que prévoit le droit international. De tels moyens doivent permettre de préserver la paix, tout en promouvant le dialogue politique et le respect des droits de l'homme, en tenant compte du bien-être de la région et de sa population.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence à cette séance de S. E. M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie, et de S. E. M. Hashim Thaçi, Président de la République du Kosovo. Je remercie également M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son excellent exposé.

L'État du Koweït est conscient que la mesure prise par le Parlement kosovar est par essence délicate. Nous réaffirmons que chaque État a le droit absolu, souverain et inhérent de créer ses institutions nationales conformément à sa Constitution et à sa législation. Nous admettons que les décisions prises récemment par le Parlement kosovar peuvent être une source de préoccupation pour la République amie de Serbie,

étant donné l'évolution récente des relations entre les deux États.

Nous espérons que ces faits nouveaux ne compromettront pas le processus politique entamé sous les auspices de l'Union européenne. Nous estimons que la décision de la République du Kosovo ne contrevient pas à la résolution 1244 (1999). Nous remercions le Président du Kosovo pour les assurances qu'il avait fournies précédemment dans la salle du Conseil, affirmant que cette mesure ne constituait aucune menace pour les minorités du Kosovo ou des États voisins.

Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue et à prendre toutes les mesures nécessaires pour calmer la situation et apaiser les tensions. Nous les exhortons à continuer de traiter les sujets de préoccupation par la voie du dialogue et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour assurer la normalisation totale des relations entre les deux parties.

Le Koweït affirme que le dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne à Bruxelles reste le cadre le plus approprié pour régler toutes les questions en suspens entre les deux parties. C'est le moyen approprié pour parvenir à des solutions durables, justes et consensuelles.

Nous tenons à réaffirmer notre appui sans réserve au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous apprécions au plus haut point le rôle vital que l'Organisation des Nations Unies joue pour aider le Kosovo à renforcer ses institutions et à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1244 (1999). Nous appelons les deux parties à appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et nous nous félicitons également de la déclaration du Secrétaire général à cet égard.

Enfin, la communauté internationale doit continuer de faire des efforts pour exhorter Pristina et Belgrade à surmonter leurs différences et à trouver des solutions consensuelles, équitables et durables, acceptables pour les deux parties et conduisant à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

Ma délégation salue la présence de S. E. M. Aleksandar Vučić, Président de la République

de Serbie à la présente séance d'information, qui nous instruit sur les développements récents de la situation au Kosovo. Elle salue également la présence du Président Hashim Thaci. Elle remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour son exposé.

Le vote, le 14 décembre 2018, par le Parlement kosovar, de trois projets de lois visant la transformation des Forces de sécurité du Kosovo en une véritable armée nationale suscite les réactions de la communauté internationale. Cette initiative qui relève du droit souverain du Kosovo pourrait cependant avoir des implications sur les mandats de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de la Force internationale de sécurité au Kosovo. En effet, la mise en œuvre de ces lois pourrait être incompatible avec les dispositions de la résolution 1244 (1999), qui encadre la présence de ces forces internationales au Kosovo.

Cette décision intervient dans un contexte marqué par l'impasse des négociations menées sous la houlette de M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en vue de la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo.

C'est pourquoi, mon pays appelle toutes les parties à la retenue et à éviter les actes unilatéraux susceptibles d'exacerber les tensions déjà perceptibles dans la région.

Il les exhorte à revenir rapidement à la table de négociations afin d'apaiser les tensions nées des initiatives récentes et de créer les conditions propices au règlement de toutes les questions faisant l'objet de divergence entre les deux parties. La Côte d'Ivoire, à la lumière de son expérience, est convaincue que la recherche de la paix par le dialogue est la seule voie viable pour restaurer une stabilité durable et des relations de bon voisinage dans les Balkans.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire appelle toutes les parties prenantes et à s'engager de bonne foi et sans conditions, dans les négociations menées sous l'égide de l'Union européenne, afin de donner une chance à la paix.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil et je donne la parole à S.E.M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie, qui l'a demandée pour faire une autre déclaration.

M. Vučić (Serbie) (*parle en anglais*) : Encore une fois, je suis très reconnaissant à tous les participants et profondément reconnaissant à tous ceux qui ont

au moins voulu nous écouter. Je pense qu'il était très évident que personne ne pouvait se référer à une seule disposition, à un seul article ou à un seul paragraphe qui accorde à Pristina le droit de mettre sur pied ses forces armées. D'aucuns ont dit que cela n'était pas interdit par la résolution 1244 (1999), mais personne n'a cité un seul règlement, ou article ou encore une seule règle qui accorde à Pristina le droit de créer sa propre armée. Il y a une raison très simple à cela : cet article ou ce règlement n'existe pas. Dans le même temps, je suis très reconnaissant aux nombreuses personnes qui, indépendamment de leur attitude politique à l'égard de la question du Kosovo, ont voulu être objectives et analyser la réalité.

Je voudrais évoquer quelques arguments avancés par Pristina et certains ambassadeurs dans cette salle. Le représentant de Pristina a déclaré qu'un terrible nettoyage ethnique avait été commis par les forces serbes. Les faits sont les suivants.

Il y avait 1,4 million d'Albanais dans la province méridionale serbe. Aujourd'hui, il en y a 1,7 million au Kosovo. Il y avait 220 000 Serbes; il y en a encore entre 105 000 et 106 000 au Kosovo. Voilà les chiffres. Voilà les faits. Qui a commis ce nettoyage ethnique? Y a-t-il quelqu'un qui puisse nier ces chiffres? Je ne dis pas que nous avons toujours eu raison sur tout. Pas du tout. Mais je dois dire que ce type d'approche biaisée tue non seulement la vérité, mais aussi les chances réelles de parvenir à un compromis entre les deux parties.

En même temps, j'ai entendu quelque chose que je n'arrive pas à comprendre. Il y a eu au moins deux représentants, celui de Pristina et – je crois – celle du Royaume-Uni qui ont mentionné le plan Ahtisaari. Quel est le but de ce plan? Quand ce plan a-t-il été adopté, par qui, dans quelle organisation, par quelles factions, par quelles parties? Quand ils sont à court d'arguments, comme ils n'ont pas assez de faits de leur côté, ils parlent de quelque chose qui n'existe pas. Ce plan n'a jamais été mis en œuvre. Est-ce que nous disons la vérité ou non? Il n'existe pas de dispositions, d'articles, d'arrangements ou d'accords réels auxquels ils peuvent se référer. Quelqu'un ici a mentionné l'usage de la force. C'était l'Ambassadrice du Royaume-Uni. Je n'en ai jamais parlé, et nous n'avons pas eu recours à la force, contrairement à l'autre partie. Elle a utilisé la force contre le négociateur en chef, le tabassant et essayant de l'humilier, simplement parce qu'il parlait haut et fort du problème du Kosovo. Il a effectué ses notifications conformément à tous nos accords avec Pristina.

Il me semble qu'il est beaucoup plus facile pour certains pays de blâmer la Serbie pour tout. Peu importe que nous ayons fait quelque chose ou non. Nous n'avons pas imposé de tarifs contre eux. Nous n'avons pas créé d'armée dans le nord ou au sein de la communauté serbe. Cela n'existe pas. Nous n'avons rien fait, mais nous devons être blâmés parce que quelqu'un doit justifier sa propre politique erronée. En ce qui concerne INTERPOL, le représentant de Pristina a déclaré ici que seule la criminalité organisée bénéficiait de la mauvaise décision d'INTERPOL. Non, je veux que Pristina fasse beaucoup mieux en matière de criminalité organisée. Aujourd'hui, c'est le pire endroit en Europe s'agissant d'une question aussi importante.

Pour ce qui est du soutien de la communauté serbe et des soi-disant forces armées du Kosovo, ils sont venus en larmes se plaindre que nous, en Serbie, exerçons une grande pression sur eux. Les 10 maires des 10 municipalités du Kosovo habitées par des Serbes ont parlé de la déclaration de M. Thaçi et ont dit qu'il ne disait pas la vérité et qu'ils étaient absolument contre la formation des forces armées du Kosovo. Ils considèrent que la formation des forces armées du Kosovo constitue une grave menace pour leur survie. Qui le sait mieux qu'eux?

Une fois de plus, je suis profondément reconnaissant à toutes les personnes qui ont manifesté leur appui à l'intégrité territoriale de la Serbie et à la résolution 1244 (1999). Dans le même temps, je remercie également ceux qui ont voulu voir les choses d'une manière très objective, bien qu'ayant, pour certains, reconnu l'indépendance du Kosovo. Je leur promets que la Serbie fera de son mieux pour maintenir la paix, la tranquillité et la stabilité. Comme chacun le sait, le peuple serbe est un peuple très fier et digne. Nous voulons simplement éviter toute forme d'humiliation à notre rencontre et ne permettrons à personne au monde de nous traiter de la sorte. Peu importe sa taille ou la nôtre. Nous reprendrons et poursuivrons notre dialogue dès que Pristina annulera sa décision irresponsable concernant ces tarifs.

Je ne suis pas très optimiste. Je dis au Conseil que mes préoccupations et mes inquiétudes sont encore plus grandes aujourd'hui qu'hier. Je pense que nous avons agi et réagi jusqu'à présent de manière très sérieuse et responsable, et nous continuerons de le faire. J'espère qu'un jour, nous parviendrons à un accord possible avec Pristina, mais récemment, tout ce qu'elle a fait a été extrêmement irresponsable, nous ramenant en arrière de

cinq, six voire sept ans. Nous avons besoin de l'appui sans réserve du Conseil et de l'ONU qui doivent jouer un rôle plus important. Nous ne ménagerons aucun effort pour y parvenir en demandant au Conseil d'appuyer tous les processus qui nous conduiront à un éventuel accord.

Je remercie encore une fois tout le monde de nous avoir écoutés et j'espère qu'il n'arrivera rien de pire que ce qui s'est passé ces dernières semaines.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Thaçi.

M. Thaçi (*parle en albanais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser à nouveau au Conseil de sécurité, et je remercie tout le monde de son appui et de sa compréhension.

Nous ne pouvons nier le passé. Nous savons qui était la victime et qui était l'agresseur. On ne peut pas réécrire l'histoire. La guerre a eu lieu au XX^e siècle. Nous devons accepter cette réalité sans théâtralisme et regarder vers l'avenir. Étant donné que le déroulement des événements a été présenté de façon erronée, qu'il me soit permis d'exposer plusieurs faits devant le Conseil.

Qu'on le veuille ou non, l'État de Serbie a tué 13 500 civils albanais dans le conflit du Kosovo. Pas une seule personne n'a été accusée. L'appareil d'État serbe – les membres de sa police paramilitaire – a également violé quelque 20 000 femmes albanaises, sans que personne ne soit accusé, et encore moins condamné. Un million d'Albanais ont été expulsés de force du Kosovo, où 40 % de l'infrastructure a été détruite par les forces étatiques serbes. Le Président Milošević a été accusé mais jamais condamné. Il y a eu 400 massacres d'Albanais, mais pas une seule personne n'a été inculpée ni condamnée. Cent soixante personnes ont été tuées dans le seul village d'Izbica – hommes, femmes, enfants et personnes âgées. Deux cent cinquante civils ont été tués à Krusha – encore une fois, des hommes, des femmes, des enfants et des personnes âgées – et 64 sont toujours portés disparus, sans que personne n'ait été accusé ni condamné. Trois cent soixante personnes – hommes, femmes, enfants et personnes âgées – ont été tuées dans le village de Meja, sans qu'il n'y ait d'enquêtes, d'inculpations ni de condamnations. Dans le village de Studime, 116 personnes ont été tuées; là encore, personne n'a été accusé ni condamné. Il en a été de même à Račak, à Rezala, à Gornje Obrinje et tous les autres sites où des massacres ont été commis.

À ceux qui parlent de justice, nous répondons que les combattants au Kosovo ont été traduits devant plusieurs instances de justice, d'abord dans le cadre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo parallèlement au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, et ensuite dans le contexte de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo. Vingt ans plus tard, l'État du Kosovo entend faire preuve du plus haut niveau de responsabilité en croyant en la vérité et la justice. En partenariat avec la communauté internationale et l'Union européenne, le Kosovo a créé des Chambres spécialisées et coopérera avec les autorités de manière transparente, responsable et crédible dans ce processus.

Je voudrais également souligner que, indépendamment du fait que nous sommes les victimes, il y a aujourd'hui au Kosovo plus d'Albanais que de Serbes condamnés pour crimes de guerre, alors qu'en Serbie, pas un seul Serbe n'a été condamné pour aucun des 400 massacres et crimes de nettoyage ethnique commis contre des Albanais au Kosovo. Qui plus est, le bureau du procureur de la Serbie chargé des crimes de guerre a cessé de fonctionner. Je crois en la guerre nécessaire et juste que nous avons menée, tout comme je ne doute pas du fait que certains combattants se sont peut-être écartés de la lutte pour la liberté.

La séance est levée à 17 h 15.